

ACTE DE CESSION DE PARTS

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur DE LIMA GOMES José
Né le 28/07/1968 à HONFLEUR
demeurant à FOURNEVILLE (14600)
933, route de Saint Gatien

D'UNE PART

ET

GROUPE ACTIVE HABITAT
SARL au capital de 15200 Euros
Immatriculé au RCS de MEAUX
N° Siret : 442 995 817 00016
Dont le siège social est à VILLENOY (77124), 13 rue Thiers

Représentée par Monsieur James VASSEUR

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ORIGINE DE PROPRIETE

La S.A.R.L GROUPE ACTIVE HABITAT est propriétaire de :

102 parts sociales de la S.A.R.L. A2P NORMANDIE - dont le siège social est situé à FOURNEVILLE (14600) 933, route de Saint Gatien - SIRET n° 451 473 631 00039 – SARL au capital de 7 700 €, divisé en 770 parts sociales de 10 € (dix euros) chacune et numérotées de 668 à 769

pour les avoir acquises lors de la constitution de la société, ainsi qu'il résulte des statuts établis par acte sous seing privé en date du 05 décembre 2003, enregistré le 02 février 2004, à la Recette des Impôts de MEAUX Est Bordereau 2004/118

CESSION

La S.A.R.L GROUPE ACTIVE HABITAT cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à M. José DE LIMA GOMES qui accepte, 102 parts sociales numérotées de 668 à 769.

PROPRIETE-JOUISSANCE

Par la présente cession, M. José DE LIMA GOMES devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés ; il aura notamment seul droit aux produits desdites parts qui sont mises en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, La S.A.R.L GROUPE ACTIVE HABITAT, cédant, subroge M. José DE LIMA GOMES, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée à titre gratuit.

AUTORISATION DE CESSION

Il est ici précisé que M. José DE LIMA GOMES, étant déjà associé, la présente cession n'est pas soumise à l'approbation des autres associés.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Pour l'Enregistrement, M. José DE LIMA GOMES déclare que les parts cédées lui ont été attribuées à titre gratuit, et que la présente cession n'a pas comme conséquence la dissolution de la société.

Il est précisé en outre, que les parts cédées n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par M. José DE LIMA GOMES

Fait à FOURNEVILLE
Le 27 mars 2025

Le cédant GROUPE ACTIVE HABITAT S.A.R.L.
Représentée par M. James VASSEUR

(*) *lu et approuvé. bon pour
cession de 102 parts sociales
bon pour quittance*



Le cessionnaire M. José DE LIMA GOMES

(*) *lu et approuvé
Bon pour acceptation de
cession.*



(*) Le cédant, GROUPE ACTIVE HABITAT S.A.R.L représentée par M. James VASSEUR fera précéder sa signature de la mention manuscrite suivante:

« lu et approuvé – bon pour cession de 102 parts sociales – bon pour quittance ».

(*) Le cessionnaire, M. José DE LIMA GOMES fera précéder la signature de la mention manuscrite suivante :

« lu et approuvé – bon pour acceptation de cession »